

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2008 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14, était excusé Monsieur FLANDIN Jean-Pierre (Pouvoir donné à Mademoiselle Christelle BAYLOT), sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, MOSNIER, TIXIER.
Mesdames AUZAT, GROVEL, SABATIER, TIXIER A, TIXIER M.
Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de séance : ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et au public puis il présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance, Mademoiselle ANDRE Sylviane se présente. Sa candidature est adoptée.

SIGNATURE DES DELIBERATIONS :

Les membres du conseil municipal procèdent aux signatures du registre concernant les délibérations de la réunion précédente du 8 septembre 2008.

Monsieur le Maire précise que le délai pour l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal doit être de 3 jours francs, en cas de non réception, il demande aux membres de bien vouloir se manifester en mairie.

Monsieur le Maire précise de l'importance et de la nécessité de l'établissement d'un compte rendu après chaque réunion afin d'informer les habitants de la commune.

Madame TIXIER Monique, précise que concernant la formation sécurité évoquée lors de la dernière réunion du conseil municipal, elle supposait que cette formation pouvait être effectuée par les pompiers, mais n'affirmait pas de sa gratuité, comme évoqué par erreur dans le dernier compte rendu.

Melle BAYLOT ajoute qu'elle a interrogé le Centre de Sapeurs Pompiers à ce sujet et qu'il ne propose pas cette formation. Il y a par contre une possibilité de formation avec la Chambre de Commerce qui doit transmettre une proposition.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

ETUDE PAYSAGERE ABORDS EGLISE :

Monsieur le Maire présente le cahier des charges validé par la DIREN, il précise le besoin indispensable de prendre une délibération pour une demande de subvention pour le projet, afin de permettre la recherche d'un architecte pour le concrétiser.

Monsieur le Maire procède à la lecture du dossier explicatif, dont les points essentiels seront le respect de la faune et de la flore (remise en état des chemins, remise en état des murs) en associant les bénévoles du musée de la vigne.

Monsieur le Maire précise que cette délibération est essentielle pour la demande d'une subvention sur un montant de 8000 Euros.

Monsieur le Maire procède au vote. Pour : 15

Monsieur le Maire précise que suite à la réception d'un e-mail, l'architecte des bâtiments de France semble très intéressé par ce projet.

TAXE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrice CHASTEL.

Monsieur Patrice CHASTEL précise que suite au lancement des travaux du silo à boues, et que suite à la prévision des travaux d'assainissement pour le quartier Pavat et les villages de Dintillat et de Vazeille, la taxe d'assainissement doit être revalorisée.

La taxe est de 0.28 € / M3 depuis le 01/01/2006.

Au 01/01/2004, elle était de 0.27 € / M3.

Monsieur Patrice CHASTEL précise que la taxe est d'environ de 2 €uros / M3 pour une commune comme Brioude.

Monsieur le Maire précise qu'une légère hausse régulière est plus acceptable qu'une augmentation forte et subite. Il ajoute qu'actuellement un apport du budget communal est indispensable pour équilibrer le budget assainissement. Sans cette recette, la répercussion de l'augmentation de la taxe serait beaucoup trop importante.

Monsieur Patrice CHASTEL propose d'arrondir le montant de la taxe à 0,30 €uros par m3.

Madame SABATIER Monique demande ce qui se pratique dans les autres communes.

Monsieur Patrice CHASTEL précise que pour certaines communes, la taxe d'assainissement est gratuite et que pour d'autres le montant est plus élevé.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que comme pour toute chose, pour payer moins il faut consommer moins.

Monsieur le Maire procède au vote pour le montant de la taxe. Pour : 15

ASSURANCE DU PERSONNEL :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que les taux actuels d'assurance Groupama sont de 5,85 % et 1.73 %, et après de nouvelles offres, le centre de gestion propose 5,73 % et 1,20 %, et Groupama propose 5,65 % et 1,20 % après renégociation.

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que la durée de carence est de 10 jours pour les deux organismes, elle ajoute également que le préavis pour le centre de gestion est de 6 mois, et qu'il passe de 2 mois actuels à 4 mois pour Groupama. Le contrat de Groupama est signé pour une période de 4 ans alors qu'il était de 2 ans précédemment.

Monsieur Patrice CHASTEL précise que les meilleures offres actuelles du marché concernant l'assurance du personnel sont proposées par les deux sociétés Groupama et le centre de gestion.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler le contrat avec Groupama et procède au vote.

Pour : 15

PRIMES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL :

Monsieur le Maire précise que concernant les primes de fin d'année au personnel, un bon d'achat était donné les années auparavant, puis une prime de 100,00 € depuis environ 2/3 ans, et enfin 130,00 € depuis l'année dernière.

Monsieur le Maire précise de l'importance de donner une prime, mais cette prime n'est pas très « légale », mais tolérée par le percepteur pour un tel montant.

Monsieur le Maire procède au vote pour le montant de 130.00 € et pour l'accord de cette prime. Pour : 15

INDEMNITE DES INSTITUTEURS :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle Christelle BAYLOT procède à la lecture de la lettre du Préfet concernant la demande de fixation de l'indemnité (dotation spéciale aux instituteurs) avant le 01/12/2008.

Mademoiselle Christelle BAYLOT précise que la commune n'est pas concernée car tous les enseignants ont le statut de professeurs des écoles. Il s'agit de donner un avis pour le département.

Monsieur le Maire précise que même non concerné, le vote est nécessaire.

Monsieur le Maire procède au vote. Pour : 15

LOTO ECOLE :

Monsieur le Maire précise que suite au futur loto des écoles et afin de permettre et de maintenir la réalisation des activités de fin d'année, une aide financière sous forme de subvention pourrait être allouée pour l'achat d'un des premiers lots.

Il propose de fixer le montant à 200 €. Monsieur le Maire procède au vote concernant le montant et l'accord de cette subvention. Pour : 15

SERVICE MINIMUM

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre du ministre concernant l'accueil des élèves les jours de grève à l'école. Il précise que cette loi ne lui plaît pas mais qu'étant « démocrate » il doit l'appliquer.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal concernant la mise en place du service minimum et l'application de cette nouvelle loi. Accepter ce projet, c'est peut être s'opposer au droit de grève.

Madame TIXIER Agnès précise que la garde des enfants les jours de grève est un réel problème à gérer pour certains parents d'élèves.

Monsieur le Maire précise que l'application de cette loi est compliquée à mettre en place compte tenu de l'organisation nécessaire, et à savoir que le droit de grève n'est signalé que 48 heures à l'avance.

Madame TIXIER Agnès demande quelles sont les personnes qui peuvent assurer ce service minimum.

Monsieur le Maire explique que les conseillers municipaux, les agents municipaux, les parents et autres habitants de la commune sont habilités à assurer ce service, à la seule condition de posséder un casier judiciaire vierge, et qu'aucun diplôme n'est nécessaire.

Monsieur Georges MISSONNIER demande qui est responsable en cas de problèmes éventuels.

Monsieur le Maire répond que l'état est responsable.

Madame TIXIER Agnès ajoute qu'il serait intéressant de connaître le besoin des parents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la loi, qui prévoit la constitution d'un vivier d'intervenants, l'envoi d'une liste à l'inspection d'Académie, l'avertissement de la grève 48 heures à l'avance par un enseignant doit être envoyé à l'inspection. Cette lettre précise également que le service se déclenche lorsque le nombre d'instituteurs en grève est supérieur ou égal à 25 % de l'ensemble et que le nombre de jours de grève ne doit pas excéder 14 jours par an. L'accueil de ces élèves peut avoir lieu dans des locaux communaux, gymnase, salle polyvalente...

Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire d'informer les parents d'élèves de cette éventuelle mise en place du service minimum.

Monsieur le Maire mentionne que la commune percevrait la somme de 110 Euros par groupe de 1 à 15 élèves, et que si le nombre d'élèves n'est pas atteint la somme minimum versée serait de 200,00 Euros.

Madame AUZAT Janine signale qu'il s'agirait uniquement d'un service de garderie et non d'enseignement.

Monsieur le Maire procède au vote concernant cette mise en place.

Pour : 9

Contre : 3

Abstention : 3

Monsieur Franck LAMAT souhaite apporter une remarque de surprise concernant ces 3 absents : on peut être pour ou contre mais s'abstenir !

Monsieur TIXIER René précise que si les jours de grèves sont nombreux, les élèves pourraient changer d'école.

SUBVENTIONS / CRITERES :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric SOULIGOUX

Monsieur Eric SOULIGOUX précise qu'il faut différencier différents types de subventions fonctionnelles, exceptionnelles, et de nature (terrains, salles...) et que pour obtenir ces subventions, différents critères sont retenus (siège social à Vieille Brioude, intérêt de l'association, analyse du nombre de membres, bilans financiers....)

Monsieur Eric SOULIGOUX ajoute qu'il serait utile d'établir une grille avec un coefficient pour l'attribution de ces différentes subventions.

Monsieur le Maire propose de réfléchir le plus justement possible à cette proposition de grille.

Monsieur le Maire propose également de réfléchir à la mise en place d'une subvention éventuelle qui pourrait être attribuée aux personnes de la commune pour l'encouragement et l'achat d'un investissement en énergies renouvelables.

Monsieur le Maire propose aussi de réfléchir à une aide pour l'obtention du permis de conduire des jeunes, il précise également qu'un intervenant qualifié est disponible sur simple demande pour effectuer des conférences pour sensibiliser et informer les jeunes sur les problèmes liés à l'alcool, tabacs et drogues...

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les jeunes pour les en informer et organiser une réunion de ce type.

ACHAT PETIT MATERIEL / AFFECTATION EN INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT.

Mademoiselle BAYLOT Christelle informe de l'achat d'un destructeur de documents, d'une armoire de rangement, et d'une armoire à pharmacie pour un montant inférieur à 400.00 Euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter ces trois achats en investissement afin de récupérer la TVA dans deux ans.

Monsieur le Maire procède au vote.

Pour : 15

INVENTAIRE / EPURATION :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame SALAT.

Madame SALAT informe qu'il est nécessaire de sortir le matériel volé ou défectueux de l'inventaire.

Madame SALAT précise également que cette opération d'inventaire est effectuée chaque année, et contrôlée par le trésorier de Sainte Florine selon les achats de l'année portés au budget.

Monsieur le Maire précise que ce trésorier nous conseille de patienter pour emprunter pour les travaux (silo à boues) et qu'il se tient à notre disposition pour nous apporter son aide.

COMPTE RENDU REUNIONS DES VILLAGES :

Monsieur le Maire présente le compte rendu des réunions de village, qui est en cours de réalisation et sera diffusé.

D'ores et déjà il résume les différents points importants relevés lors des ces réunions :

- Vitesse excessive des automobilistes
- Evacuation des eaux pluviales
- Curage des fossés, accotements
- Eclairage public

- **Présence de bennes à verre dans certains villages (précision : une benne à verre n'est installée que pour 250 habitants agglomérés)**
- **Divagations des chiens, excréments**
- **Ruines dangereuses**
- **Elagage près des lignes électriques**
- **ADSL insuffisante**
- **Déneigement**
- **Nettoyage des chemins**
- **Encombrement sur voie publique**
- **Abri de bus à déplacer au Grey**
- **Remise en état des fours, fontaines, sécurisation lavoir.....**

Monsieur le Maire précise que les habitants ont proposé de travailler ensemble afin de nettoyer et d'embellir les villages, il serait peut être intéressant de créer une journée nature pour encourager cette initiative.

Monsieur le Maire précise que :

- **Monsieur TIXIER Christian n'est pas défavorable pour l'implantation à Coste-Cirgues, d'un abribus, près de chez lui, à coté du transformateur.**
- **le dossier pour les travaux par la communauté de communes pour le four de Védrines, la fontaine du Monteil, suit son cours.**
- **quatre devis ont été demandés pour la remise en état du petit patrimoine (fours, crépis...) mais que deux entreprises seulement ont répondu.**
- **des réunions auront lieu aussi également dans le bourg à partir de janvier 2009.**

Monsieur le Maire propose d'organiser un calendrier de travaux suite aux réunions des villages, lors d'une prochaine réunion de la commission des travaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de remerciements, envoyée par la Chambre d'Agriculture, après la récolte des déchets plastiques, pour la subvention accordée.

Madame TIXIER Agnès ajoute qu'il serait nécessaire d'informer les habitants de ce qui ne pourra pas être réalisé et qui a été demandé lors des réunions de villages.

Monsieur le Maire souligne l'importance d'établir ce calendrier de travaux.

CCB – GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire précise que les travaux pour le quartier de Marand sont reportés sur 2009, suite au désintéressement du cabinet d'architecte pour le projet, et la mise en liquidation judiciaire de ce même cabinet. Le dossier repart à zéro.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la signature de la convention de commandes avec la Communauté de Communes afin de regrouper les commandes.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de la communauté de communes, puis il procède au vote concernant l'accord de cette signature. Pour : 15

Monsieur le Maire procède au vote pour l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour suivre cette convention de commandes.

Monsieur Eric SOULIGOUX se propose au poste de Titulaire

Monsieur Patrice CHASTEL se propose au poste de Suppléant.

Monsieur le Maire procède au vote. Pour : 15

Monsieur le Maire propose de rajouter la rue des Tisserands, en plus du quartier du Pavat et du Ceroux à ce projet.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe de la mise en place par la communauté de communes d'un accueil à Brioude de 14H00 à 19H00 le vendredi pour les familles en difficulté dans leur rôle de parents (psychologue).

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une borne camping car par paiement carte bancaire en avril 2009.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes doit remettre un compte-rendu d'activités à chaque commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de ce compte-rendu :

- Développement et continuation des travaux
- Aménagement du tourisme (Camping)
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Réfection des bâtiments communautaires
- Marchés de travaux hall des sports
- Parkings
- Aménagement cour d'école, agrandissements...
- Service aux personnes âgées

Monsieur le Maire informe que les communes adhérentes au Sictom peuvent bénéficier de compost gratuitement (20 % de la fabrication est disponible pour les communes).

Monsieur le Maire propose que 20 à 30 M3 soient mis à disposition gratuitement aux habitants de la commune selon des modalités à définir.

Monsieur le Maire procède à la lecture des taxes annoncées (TGAP) par le SICTOM suite au « Grenelle » de l'environnement :

- 9 Euros la tonne en 2008
- 20 Euros la tonne en 2009
- 30 Euros la tonne en 2010
- 40 Euros la tonne en 2011

Monsieur Georges MISSONNIER précise que le paiement des ordures ménagères au poids est en cours de discussion.

Monsieur le Maire précise qu'un projet de déneigement est à l'étude, après renseignement auprès de Groupama et du centre de gestion, les lames de déneigement doivent être achetées par la commune et utilisées par les exploitants agricoles pour pouvoir bénéficier de l'assurance, il précise également que pour cet équipement, les exploitants doivent être équipés d'un relevage avant sur leurs tracteurs et seront rémunérés par la commune. Il souligne également que si la lame est la propriété de l'exploitant agricole, l'assurance n'est pas possible.

Monsieur le Maire informe qu'une deuxième commission de sécurité est prévue pour le 25/11/2008 au commerce La Mirabelle, les travaux qui étaient prévus sur l'échéancier n'ont pas tous été réalisés. Monsieur René TIXIER précise que les promesses de travaux sont répétées chaque année. Monsieur le Maire ajoute que si la Commission émet un avis défavorable il prendra un arrêté de fermeture administrative.

Monsieur le Maire informe que le bail et la vente ont été signés pour le gîte de l'Hermitage de St Vincent.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table.

Monsieur René TIXIER demande si le nettoyage du Pavat va être réalisé.

Monsieur René TIXIER précise qu'une petite rue route de Villeneuve a été nettoyée suite à un courrier de Mr BRICOT.

Monsieur Franck LAMAT précise que les travaux du nettoyage du Pavat sont prévus pour cette semaine.

Monsieur René TIXIER demande où en est la parcelle de terrain louée jusqu'à présent par M. EYNARD.

Monsieur le Maire informe que ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil, le dossier a été transmis et aucun retour a été enregistré à ce jour. En revanche ce terrain pourrait éventuellement faire l'objet d'une réserve foncière constructible.

Madame SABATIER Monique signale que la barrière vers Monsieur GARNIER (au-dessus du camping) est détériorée et dangereuse.

Monsieur Franck LAMAT précise que suite à un défaut de conception de l'ingénieur pour l'étude des talus, l'affaire est actuellement au tribunal.

Monsieur le Maire s'engage à signaler le problème à la Communauté de Communes et propose d'étudier une éventuelle réparation pour sécuriser cette barrière.

Madame Monique SABATIER souhaite connaître l'évolution du projet de parcours de santé.

Monsieur le Maire informe que le projet suit son cours et que l'entreprise VALLAT a été retenue.

Madame Corinne GROVEL signale que les personnes qui récupèrent les enfants à la sortie de gym le lundi soir sont stationnées trop près de la porte d'entrée.

Monsieur Franck LAMAT souligne le manque de civisme des automobilistes concernant le stationnement, malgré les remontrances verbales mais peu efficaces, le projet d'un système de stationnement semble indispensable à l'avenir (quilles, chaînes, marquage au sol) et est en cours d'étude.

Monsieur Jean Benoît MOSNIER propose la mise en place d'amendes par le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas ce pouvoir, mais que seule la gendarmerie est autorisée à appliquer ces amendes.

Madame Corinne GROVEL propose de mettre un mot à ce sujet dans le journal municipal de fin d'année.

Monsieur Franck LAMAT précise que cette action a déjà été effectuée, mais le non-respect perdure.

Monsieur Franck LAMAT souhaite convoquer la commission de travaux pour les futurs aménagements et notamment l'installation de la borne camping afin de prévoir un aménagement correct des sanitaires publics, même si un décalage est prévu entre les deux chantiers.

Monsieur Eric SOULIGOUX précise que suite à des réunions à la médiathèque pour recruter des bénévoles, le nombre reste inchangé 7/8.

Monsieur Eric SOULIGOUX informe de l'accueil d'une nouvelle association ATAI YOGA sous la présidence de Madame Evelyne BRUN pour des séances prévues les mercredis de 18H00 à 19H00.

Monsieur Eric SOULIGOUX signale que la commission d'informations se réunira le 04 novembre 2008 à 18H00 pour la réalisation du journal municipal de fin d'année.

Monsieur Eric SOULIGOUX informe que les membres du jumelage de Portiragnes étaient ravis et satisfaits de notre accueil, lors du week-end, de la fête de la Vigne.

Monsieur le Maire signale que suite à des échanges verbaux avec le Président du jumelage et le Maire de Portiragnes, l'organisation de classes de mer, de vacances d'adolescents et de personnes âgées semblerait possible puisque Portiragnes possède les structures adéquates.

Monsieur Franc LAMAT informe que les travaux prévus de nettoyage des fossés pour les villages de Dintillat et du Monteil débiteront la semaine prochaine.

Monsieur Patrice CHASTEL signale que la prochaine réunion de chantier pour le Silo à boues aura lieu vendredi à 10H00.

Monsieur Patrice CHASTEL informe que les travaux de voiries prévus débiteront cette semaine.

Monsieur le Maire précise que suite à des travaux de marquage de peinture au sol, des stops et des cédés le passage n'ont pas été réalisés.

Monsieur Patrice CHASTEL précise que ces marquages non réalisés sont de la compétence du conseil général.

Monsieur le Maire précise que pour appliquer le respect des places handicapées, le respect de la vitesse, le respect des stops.... des arrêtés sont nécessaires.

Mademoiselle Christelle BAYLOT signale que la sortie du carrefour rue des Vignes sur l'avenue est dangereuse lorsque des véhicules sont stationnés sur la droite.

Monsieur Jean Pierre FLANDIN mentionne sur son courrier de la présence d'accotements dangereux sur la route de Simal et le manque d'ADSL.

Monsieur Eric SOULIGOUX affirme que des équipements sont nécessaires pour obtenir l'ADSL (paraboles, satellites)

Monsieur le Maire propose à Monsieur Eric SOULIGOUX de se renseigner sur le coût de ces équipements.

Monsieur Georges MISSONNIER signale qu'une réunion du SMAT a eu lieu pour la ligne ferroviaire de Nimes.

Monsieur le Maire informe de l'invitation de l'association de Familles Rurales le samedi 15/11/2008 à 18H45 pour un cocktail et à 20H00 pour le repas à l'occasion des 50 ans d'existence.

Monsieur le Maire précise de la demande de Madame Christelle TRONCHERE, présidente de l'association Familles Rurales, concernant la mise à disposition gratuitement de la salle polyvalente pour cet événement.

Monsieur Eric SOULIGOUX précise que chaque association bénéficie de la salle gratuitement une fois par an. Monsieur le Maire procède au vote concernant cette demande.

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 2

Madame AUZAT précise que cette décision est une porte ouverte pour les autres associations.

La séance est levée à 23H00

